

I.R.E.J. Institut régional d'expertise judiciaire

Compagnies d'experts membres de l'IREJ

Compagnie des experts près la cour d'appel de Douai
Compagnie des experts près la cour administrative d'appel de Douai
Section régionale du Collège national des experts architectes français
Section Amiens-Douai-Reims de la Compagnie nationale des experts-comptables de justice
Association amicale des membres des professions de santé, experts près la cour d'appel de Douai

LA PRATIQUE DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE CIVILE

Ce stage d'une journée s'adresse aux experts judiciaires inscrits sur les listes de cour d'appel, aux candidats à l'inscription sur ces listes et à tout professionnel désirant suivre une formation spécifique dans ce domaine.

*** session: jeudi 20 février 2025**

*** programme:**

Diligences de l'expert de sa désignation à la clôture des opérations d'expertise:

- désignation et saisine de l'expert par les juridictions (acceptation de la mission)
- orientation et planification de la mission (calendrier, convocations, réunions...)
- maîtrise des réunions d'expertise
- gestion des extensions de mission, appel de nouvelles parties dans la procédure
- communication de l'expert (notes d'expertise, notes de synthèse...)
- gestion administrative de l'expertise
- dépôt du rapport
- ordonnance de taxe et recouvrement des honoraires.

*** animateur:**

Didier PREUD'HOMME, expert honoraire agréé par la Cour de cassation

*** objectif:**

Maîtriser la pratique de l'expertise judiciaire dans le respect du nouveau code de procédure civile.

*** prix d'inscription : 400 €** (370 € pour les membres d'une compagnie membre de l'IREJ)
300 € pour les experts en probatoire sur justification (lettre du parquet général)

*** lieu :**

Hôtel L'AQUARIUM de Fresnes-lès-Montauban de 9 heures à 17 heures 30

*** modalités d'inscription:** Adressez votre bulletin d'inscription à :

Damien BIDOIRE, trésorier de l'IREJ
ECOBRA
4B, rue des frères Fâche – 59580 ANICHE

Seuls les bulletins d'inscription accompagnés du règlement du droit d'inscription sont pris en compte. Le nombre de places est limité.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée le 1er juillet 1998,
Enregistrée à la préfecture du Nord le 9 décembre 1998 sous le n° W595008599 - J.O. du 02.01.1999
Enregistrée sous le n° 31 59 04690 59 auprès du préfet de région du Nord (art. R 921-5 du Code du travail)

Siège administratif et trésorier : Damien BIDOIRE – ECOBRA – 4B, rue des frères Fâche – 59580 ANICHE

SIRET - 421 903 147 00021 APE 804 C

Tel. : 03 27 91 19 94 et 03 20 66 80 99 - aniche@ecobra.fr